



## Compte-rendu du CSA du 26 septembre 2023

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Valérie JULOU – Nathalie TOXE- Pascal DUPONTREUE – Aline TORTAY

### CSA de 13 h 00 à 16 h 15

#### 1. Présentation du rapport social unique 2022 (RSU)

Il nous a été présenté le RSU 2022 de l'Enim. Le RSU reprend toutes les données de l'établissement concernant :

- L'emploi
- Le recrutement
- Les parcours professionnels
- Les rémunérations
- La formation
- L'organisation et le temps de travail
- L'action sociale, culturelle et sportive
- La santé et la sécurité au travail
- Le dialogue social

**Vote pour l'approbation du RSU : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU – Solidaire 4 voix pour**

#### 2. Avis sur la mise à jour de l'instruction relative au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :

En préambule, l'UNSA-UPPAMer s'est déclaré très surpris de ne pas avoir été associé à ce projet en amont de diffusion de cette instruction, en effet depuis plusieurs années nous demandons des ateliers de travail sur ce sujet.

Les principales modifications sont :

- Introduction d'un paragraphe sur la gestion des événements de carrière avec notamment la présentation de l'ordre dans lequel ils sont traités :

Rejoignez-nous sur notre site : <http://unsa-uppamer.syndicat.min-e2.fr/>

A. Réexamen de l'IFSE Le cas échéant, les mesures catégorielles (évolution des modalités de gestion, des socles, etc.) sont prises en compte après réexamen et avant les événements ci-après

B. Changement de corps ou de grade

C. Mobilité des agents au sein de l'Enim

- Application des mêmes montants de revalorisation que le ministère (annexe 1) sauf pour les cas où l'Enim est mieux disant (cat C)

- Création de 4 sous-groupes de fonction pour la catégorie A dans les groupes 1 et 2
- Application d'un réexamen triennal au lieu de quadriennal : les situations sont examinées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (N) à N-3 (1<sup>er</sup> janvier 2020)
- Ajout d'un paragraphe d'information relatif à la notification et au droit de recours

Concernant l'ajout et la répartition des postes dans les groupes et sous-groupes de fonction, un atelier va être programmé courant octobre et un vote aura lieu sur cette partie au prochain CSA.

**Vote pour les modifications : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU – Solidaire 4 voix pour**

### **3 Information sur recrutement d'un coordonnateur et d'un référent technique concernant la prévention des risques professionnels maritimes (PRPM) avec rattachement provisoire au département ASS et préventions (DPAP)**

Dispositif transitoire dans l'attente du CA du 5 décembre 2023 pour la création d'un Pôle prévention du risque pour l'instant rattaché au DPAP et qui sera par la suite rattaché au département ATMP.

Le pôle prévention du risque serait composé d'un coordonnateur, d'un référent et de 12 préventeurs.

Création d'un poste de coordonnateur de catégorie B+ : Assurer la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels maritimes et tout particulièrement le plan quinquennal de prévention et sa programmation annuelle

Création d'un poste de référent technique de catégorie B : Assister le coordonnateur dans le suivi de la mise en œuvre de la politique de prévention et, d'autre part, de répondre aux besoins des préventeurs du réseau en apportant conseils techniques, recommandations et soutien logistique

### **4 Retour sur la campagne des EPEF :**

97 % des EPEF ont été réalisés et transmis au service RH dans les délais, l'UNSA-UPPAMer demande un retour qualitatif : est-ce que les comptes-rendus sont corrects notamment sur l'annexe concernant l'évolution de carrière et les promotions. Le service RH est vigilant sur ce point et voit s'il y a besoin de formation supplémentaire sur la réalisation des EPEF.

**Questions posées par l'UNSA-UPPAMer sur le changement de statut :**

**Quel est l'état d'avancement des travaux sur le passage en OSS ? Attente des agents concernant leur situation personnelle. Calendrier et entretiens individuels sont-ils**

**envisagés pour connaître les avantages et inconvénients de chaque choix pour pouvoir décider en connaissance de cause ?** Réponse : les travaux ont été menés et sont quasiment finalisés, la transmission aux tutelles est prévue fin septembre. Une information sera donnée par la suite. Des entretiens pourront avoir lieu sur demande des agents.

**Y a-t-il eu une étude d'impact RH sur le projet ?** Réponse : oui, communication sera faite à l'issue de l'envoi du rapport aux tutelles.

**Quand aurons-nous le récapitulatif des réponses aux questions posées lors du webinaire concernant le passage en OSS ?** Réponse : Le Directeur nous annonce que les réponses viennent d'être mises en ligne sur l'intranet.

<http://intra.enim.pz/espace-agent/evolution-du-statut-de-letablissement/evolution-du-statut-de-letablissement-foire-aux>

**La perspective de changement de statut en 2025 semble amener des difficultés dans le processus de recrutement (absence de visibilité des personnes potentiellement intéressées). Comment remédier à cette problématique ?** Réponse : pas de visibilité à ce jour, à voir courant 2024 si le recrutement des fonctionnaires a « chuté » ou pas ?

**Lors du passage le 01/01/2025 en OSS, notre statut va changer du public au privé. Actuellement les bâtiments où nous travaillons sont mis à disposition avec l'engagement de les entretenir. Lors du changement de statut, l'état va-t-il nous laisser les bâtiments ou faudra-t-il déménager ?** Réponse : pas de changement concernant les bâtiments donc pas de déménagement. L'UNSA-UPPAMer demandera des garanties sur ce point tout au long des négociations.

**Le télétravail sera-t-il maintenu ? si oui, les compensations financières seront-elles maintenues ?** Réponse : oui le télétravail et les compensations financières seront maintenues

**L'ancienneté des agents contractuels sera-t-elle maintenue ?** Réponse : oui si pas de changement et si l'agent continue avec le même contrat de travail

**On nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de changement de rémunération. Pas de changement sur le net ou sur le brut ? (En effet, les prélèvements ne sont pas les mêmes dans le privé).** Réponse : Il n'y aura pas de changement de rémunération sur le net (hormis prélèvement de la part agent sur la mutuelle par exemple)

**Est-il prévu des réunions d'info sur les changements (statuts, rémunération par rapport à l'indice, temps et condition de travail, congés...) pour le passage en OSS ? et si oui combien de temps avant ?** Réponse : oui des réunions d'informations auront lieu sur tous les sites, les agents auront la possibilité de poser leurs questions.

**Concernant les fonctionnaires qui souhaitent passer en statut contractuel avec contrat de droit privé, actuellement ceux-ci ont une partie de leur rémunération composée de l'IFSE (primes), seront-elles prises en compte pour le salaire ?** Réponse : Ce sera l'intégralité de leur rémunération qui sera prise en compte, cependant le Directeur exprime son opinion sur le fait que de son point de vue, le changement de statut pour un fonctionnaire vers le statut de contractuel de droit privé est une décision à bien réfléchir et il ne l'encourage pas.

**Les indicateurs de productivité en OSS seront imposés à l'ENIM ?** Réponse : non pas d'indicateurs de productivité imposés à l'Enim.

Autres points abordés par UNSA-UPPAMer :

**Lors du CA du 5 septembre, il a été annoncé le recrutement d'ici la fin de la COG d'une douzaine de préventeurs dans le cadre de la mise en place de la prévention des risques AT/MP. Ces ETP seront-ils pris sur les ETP prévus par la COG ou y aura-t-il un « complément » d'ETP ?** Réponse : un avenant à la COG portant sur la création de postes de 12 préventeurs et de quelques prestations de services est en cours. L'intégration du financement de la branche ATMP et des ETP y est prévu et sera présenté au CA du 5 décembre.

**Un projet d'adresse unique est en cours, cela aura, semble-t-il des impacts dans l'organisation générale, à quel stade d'avancée est-ce projet ?** Réponse : les travaux sont en cours, le projet sera présenté au CSA de novembre.

**Au CSA du mois d'avril, il a été présenté et voté le projet de réorganisation de la fonction juridique. Concernant le DCSS, devenu le DRAC, certains points prévus dans Les actions d'accompagnement des agents du DRAC semblent avoir été « légères », notamment le tuilage sur le RCT judiciaire (en amont de la mise en place de la réorganisation). Il serait bon d'avoir un retour sur cette partie.**

Réponse : des difficultés ont été rencontrées pour la formation sur les dossiers concernant le RCT, malgré des échanges très réguliers et suivis entre les sous-directeurs et les équipes du DRAC. Les agents ont été accompagnés, certains ont signé des avenants à leurs fiches de postes, des entretiens ont eu lieu et la montée en compétence du service est en cours.

## **Réunion de la FSC du 26 septembre 2023 de 10h à 12h**

Vos représentants UNSA-UPPAMER :

Cathy PROVOST – Véronique LANGLOIS – Aline TORTAY - Pascal DUPONTREUE

### **PAPRI Pact : Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.**

Les agents peuvent être exposés à 18 risques identifiés (principalement psychosociaux, routiers, liés à l'organisation et risques de chute).

Diverses actions seront mises en œuvre : Élaboration d'une charte du management, recensement et évaluation des plans de charge de tous les projets et planification des priorisations.

Mise en place de formations à la sensibilisation des RPS (santé, sécurité au travail, santé mentale, gestion du temps).

Un livret de sécurité doit être créé afin de rassembler les consignes de chaque site ; en ce qui concerne les RPS, ainsi que les risques liés aux agissements inappropriés et aux risques d'agressions ;

Pour le site de Lorient, un système de rondes d'agents de sécurité de la copropriété a été remis en place. Des travaux sont prévus pour les sites de Lorient et Saint-Malo afin de sécuriser la sortie des agents.

Une réunion commission de sécurité à la Mairie de Lorient est prévue début octobre. La Responsable de site y est conviée.

Risques routiers : la SDSI interviendra sur les différents sites pour améliorer la qualité de la visio afin de réduire les déplacements inter sites ; des formations seront également dispensées (prévention des risques routiers, Eco-écoconduite).

L'ISST en charge de l'Enim, M. TIRILLY, a évoqué ses visites sur les sites de St Malo et Paimpol. Il a fait part de l'inquiétude exprimée tant par les représentants du personnel que par les agents rencontrés concernant le passage en OSS et demande à ce que ce point soit régulièrement abordé par la Direction afin de ne pas laisser perdurer cette inquiétude.

**Vote : UNSA-UPPAMer 3 voix pour CGT-FSU – Solidaire 4 voix pour**

### **Projet immobilier du site de Périgny :**

Restitution du 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de Périgny

Une étude a montré la possibilité de repositionner la totalité des agents sur 2 étages avec l'assurance d'un bureau fixe pour chaque agent.

La restitution de l'étage se fera entre la fin de l'année et début mars, mais l'objectif est d'effectuer le déménagement avant la fin de l'année (ce qui permettrait de réaliser un des objectifs de la PIC concernant la diminution des volumes).

Question UNSA-UPPAMer : Suite à la visite de site effectuée à Paimpol par des membres de la FSC, nous avons demandé qu'un compte rendu soit diffusé aux agents.

Réponse : le compte rendu sera diffusé à l'ensemble de la FSC puis plus largement par la suite à l'issue de toutes les visites effectuées sur chaque site.